

# NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2023/075

Genève, le 10 juillet 2023

CONCERNE :

## Consultations sur la liste CITES pour le genre *Dalbergia*

1. À sa 19e session (CoP19 ; Panama, 2022), la Conférence des Parties a révisé la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP19), *Nomenclature normalisée*, et adopté, entre autres, la référence taxonomique suivante pour le genre *Dalbergia* spp.

*Cowell C., Williams E., Bullough L.-A., Grey J., Klitgaard B., Govaerts R., Andriambololona S., Cervantes A., Cramer S., Lima, H.C., Lachenaud O., Li S.-J., Linares J.L., Phillipson P., Rakotonirina N., Wilding N., van der Burgt X., Vatanparast M., Barker A., Barstow M., Beentje H., and Plummer, J. 2022. Liste de contrôle CITES pour le genre *Dalbergia*. Demandée par le Secrétariat CITES. Royal Botanic Gardens, Kew, Surrey.*

Accessible en anglais, français et espagnol à l'adresse : <https://www.kew.org/science/our-science/science-services/UK-CITES/cites-resources>

2. En outre, lors de la CoP19, la Conférence des Parties a révisé les [décisions 18.307 \(Rev. CoP19\) et 18.308 \(Rev. CoP19\)](#), *Production d'une liste CITES pour les bois de rose (Dalbergia spp.)*.
3. Lors de sa 26e session (PC26 ; Genève, juin 2023), le Comité pour les plantes a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions 18.307 (Rev. CoP19) et 18.308 (Rev. CoP19), comme indiqué par la spécialiste de la nomenclature dans le document [PC26 Doc. 43.1](#), y compris les préparations en vue de l'élaboration d'une version annotée de la liste CITES pour les *Dalbergia* spp. (Cowell et al., 2022).
4. Lors de sa 26e session, le Comité pour les plantes a recommandé que le Secrétariat sollicite les impressions des utilisateurs finaux quant à l'utilité de la liste CITES pour *Dalbergia* (Cowell et al., 2022), en particulier en ce qui concerne le format étoffé utilisé pour la liste CITES [voir le résumé [PC26 Sum. 3 \(Rev. 1\)](#)]. À cet égard, leurs observations par rapport à l'utilité des informations plus détaillées prévues à la Section 3 de la liste CITES seront les bienvenues.
5. Les Parties sont invitées à répondre à la présente notification par courriel à Martin Hitziger ([martin.hitziger@cites.org](mailto:martin.hitziger@cites.org)) avec pour objet « Notification N° 2023/075 : Réactions sur la liste CITES pour *Dalbergia* », avant le **20 juillet 2023**.